

FESTIVAL PHOTO DES TROIS COURONNES

Appel à exposer
Règlement

Première édition, du 15 au 18 avril 2027 · Hendaye, Pays basque

COLLECTIF ARGIA

DU 16 NOVEMBRE 2026 AU 16 JANVIER 2027

Le festival

À Hendaye, entre Atlantique et Pyrénées, le Collectif Argia lance la première édition du Festival photo des Trois Couronnes, un rendez-vous biennal dédié à la photographie contemporaine.

Le festival s'articule autour de trois invités d'honneur, trois regards majeurs de la photographie contemporaine. Autour d'eux, d'autres photographes, émergents et confirmés, sont invités à faire dialoguer leurs propres regards, pour composer une programmation plurielle.

Cette première édition se tient du jeudi 15 au dimanche 18 avril 2027, dans le centre-ville d'Hendaye. Elle s'associe aux célébrations nationales du bicentenaire de la photographie. Au programme : expositions, projections, conférences et rencontres avec les photographes, sessions de dédicaces, lectures de portfolios, et restitution d'un projet photographique mené avec les élèves d'Hendaye.

TROIS REGARDS INVITÉS D'HONNEUR

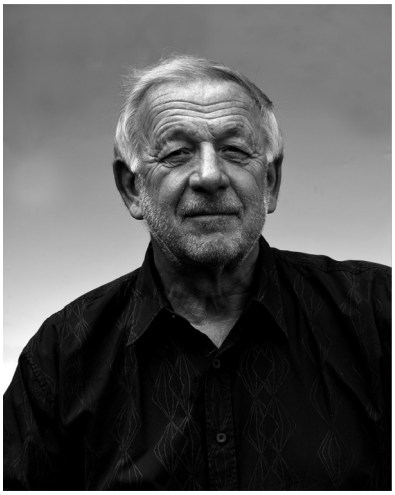

Portrait : Marc Paygnard

PARRAIN DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION

Marc Paygnard

Photographe humaniste passé par l'agence Rapho, où il a côtoyé Doisneau, Boubat et Ronis, il a parcouru plus de soixante pays et publié une trentaine de livres. Ses images figurent notamment dans les collections du MoMA de New York et du musée Nicéphore-Niépce.



Portrait : Anne Rearick, DR

INVITÉE D'HONNEUR

Anne Rearick

Photographe américaine au regard humaniste et documentaire, boursière Guggenheim et lauréate du prix Roger Pic, elle construit ses séries dans la durée, au plus près des personnes et des lieux.



Portrait : Eric Bouvet, DR

INVITÉ D'HONNEUR

Eric Bouvet

Photojournaliste français, lauréat de cinq World Press Photo Awards et de deux Visa d'Or News, il couvre les grands événements internationaux depuis le début des années 1980.

C'est autour de ces trois regards que dialogueront les photographes sélectionnés par l'appel à exposer.

L'ESPRIT DU FESTIVAL

Le thème des séries est libre. Le festival porte toutefois une identité : celle d'une photographie attentive à l'être humain, à son environnement, aux cultures et aux territoires.

Né sur une terre de passages, entre deux pays et trois cultures, le festival accueille volontiers les regards qui relient, qui traversent et qui font se rencontrer les mondes. Toutes les écritures sont bienvenues : documentaire, reportage, photographie d'auteur, portrait, paysage, argentique ou numérique, couleur ou noir et blanc.

Candidater

L'appel à exposer est ouvert à toute personne majeure, amateur/trice ou professionnel/le, du 16 novembre 2026 au 16 janvier 2027. La participation est gratuite. Le règlement complet et le formulaire de candidature sont disponibles sur festival.collectif-argia.com/fr/appel-a-exposer/.

HENDAYE, PAYS BASQUE · DU 15 AU 18 AVRIL 2027 · COLLECTIF ARGIA

Règlement de l'appel à exposer

PRÉAMBULE

Le Festival photo des Trois Couronnes est un rendez-vous biennal de photographie contemporaine organisé par le Collectif Argia à Hendaye. Sa première édition se tiendra du 15 au 18 avril 2027, autour de trois invités d'honneur : Marc Paygnard, parrain de cette édition, Anne Rearick et Eric Bouvet. Attaché à une photographie attentive à l'être humain, à son environnement, aux cultures et aux territoires, le festival reste ouvert à toutes les écritures photographiques : le thème des séries proposées est libre.

ARTICLE 1

Objet et conditions de participation

Le Collectif Argia invite des photographes amateur/trices ou professionnel/les à soumettre leur travail et à l'exposer lors du Festival photo des Trois Couronnes, du 15 au 18 avril 2027 dans le centre-ville d'Hendaye.

L'appel à exposer est ouvert à toute personne majeure, sans critère de nationalité ni de thème.

La participation à l'appel à exposer est gratuite. Chaque photographe ne peut présenter qu'un seul dossier.

ARTICLE 2

Calendrier

Ouverture de l'appel à exposer	Lundi 16 novembre 2026
Clôture (heure de Paris ; cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux)	Samedi 16 janvier 2027, 0 h
Annonce des résultats	Mi-février 2027
Accrochage, en présence du photographe	Mardi 13 ou mercredi 14 avril 2027
Festival, en présence du photographe	Du jeudi 15 au dimanche 18 avril 2027
Vernissage, en présence du photographe	Vendredi 16 avril 2027, en soirée
Décrochage, en présence du photographe	Dimanche 18 avril 2027, à la fermeture du festival

ARTICLE 3

Dossier de candidature

Les dossiers peuvent être envoyés :

- sous forme numérique, via le formulaire en ligne du site du festival (festival.collectif-argia.com/fr/appel-a-exposer/) ou par e-mail à festival@collectif-argia.com ;
- par courrier, à l'adresse indiquée en fin de règlement.

Le dossier de candidature comporte obligatoirement les 5 éléments suivants :

1. Au minimum 10 photographies imprimées sur papier photo A4, avec ou sans marge, le nom du photographe inscrit au dos de chaque tirage, constituant une série cohérente. Pour les dossiers numériques, les photographies sont transmises sous forme de fichiers via le formulaire en ligne, par e-mail ou par lien de téléchargement (WeTransfer, etc.).
2. Un texte de présentation du projet (une demi-page maximum) : le propos de la série, la démarche, le contexte de réalisation.
3. Une courte biographie (une dizaine de lignes).
4. Le formulaire de candidature complété en ligne, ou la fiche de candidature (annexe 1) pour les envois par e-mail ou par courrier.
5. Le présent règlement, daté et signé, avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Un accusé de réception est envoyé par e-mail à chaque candidat/e dès l'enregistrement de son dossier. Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux conditions du présent règlement ne seront pas examinés.

Le/la candidat/e qui souhaite récupérer ses tirages envoyés par voie postale devra joindre à son envoi une enveloppe timbrée libellée à son adresse. En l'absence d'enveloppe retour timbrée, les photographies, sélectionnées ou non, ne seront pas renvoyées.

Le Collectif Argia décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les tirages et supports durant leur acheminement et leur éventuel renvoi.

En soumettant sa candidature, le/la photographe certifie être l'auteur/trice des photographies proposées et en détenir légalement tous les droits, y compris le droit à l'image des personnes photographiées. Le Collectif Argia décline toute responsabilité dans le cas contraire.

ARTICLE 4

Sélection

À l'issue de l'appel, les dossiers sont examinés par une commission de sélection composée du directeur du festival, de la direction artistique du Collectif Argia et de tout/e invité/e jugé/e pertinent/e. La commission statue souverainement : ses décisions sont sans appel et ne donnent lieu à aucune justification. Les résultats seront annoncés à la mi-février 2027.

Le nombre final de sélectionné/es n'est pas fixé à l'avance.

Les photographes sélectionné/es seront averti/es personnellement. En signant le présent règlement, ils/elles acceptent d'être ensuite annoncé/es sur l'ensemble des supports de communication du festival (site internet, réseaux sociaux, presse, radio et télévision) à partir de février 2027. L'anonymat des photographes non sélectionné/es sera respecté.

ARTICLE 5

Droits et communication

Comme les invité/es du festival, les sélectionné/es mettent gracieusement à la disposition du Collectif Argia le ou les fichiers numériques, choisis d'un commun accord, nécessaires uniquement à la présentation de leur série dans les supports de promotion du festival (site internet, réseaux sociaux, presse, radio et télévision). Ces fichiers seront toujours utilisés avec la mention du nom de leur auteur/trice. Aucune photographie issue d'un dossier non sélectionné ne sera utilisée.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trois ans à compter de l'annonce des résultats. Au-delà, les contenus déjà publiés pourront rester consultables dans les archives du site et des réseaux sociaux du festival, sans nouvelle diffusion.

ARTICLE 6

Conditions d'accueil et d'exposition

Le Collectif Argia met gratuitement à disposition des photographes sélectionné/es un espace d'exposition, choisi en fonction de la scénographie générale du festival, dans les mêmes conditions que pour les invité/es :

- hébergement chez l'habitant, au sein du réseau de bénévoles du festival ;
- un repas par jour (le déjeuner) pris en charge par le Collectif Argia ;
- assurance des œuvres exposées à leur valeur de production ;
- versement d'un droit de monstration et de représentation.

En revanche, les trajets jusqu'à Hendaye et retour ne sont pas défrayés. Le Collectif Argia ne prend en charge aucun frais lié au tirage, à l'encadrement ou au transport des photographies sélectionnées.

ARTICLE 7

Présence, accrochage et décrochage

La présence des photographes sélectionné/es est obligatoire :

- pour l'accrochage de leurs photographies, le mardi 13 ou le mercredi 14 avril 2027 ;
- pendant toute la durée du festival, du jeudi 15 au dimanche 18 avril 2027 ;
- au vernissage, le vendredi 16 avril 2027 en soirée.

Les photographes sont responsables de l'accrochage et du décrochage de leurs photographies. Le décrochage a lieu dès la fermeture des portes du festival, le dimanche 18 avril 2027 en soirée. Ils/elles pourront compter sur l'aide des bénévoles du Collectif Argia tout au long de ces étapes.

Les scénographies pourront faire l'objet d'échanges préalables entre le/la photographe et la direction artistique du Collectif Argia, afin de les inscrire dans la scénographie générale du festival.

ARTICLE 8

Vente des œuvres

Les photographes exposé/es peuvent vendre leurs œuvres pendant le festival. Les ventes se font directement entre le/la photographe et l'acheteur/se : le Collectif Argia n'intervient ni dans la vente, ni dans l'encaissement, ni dans la livraison des œuvres, et ne prélève aucune commission.

Les espaces d'exposition sont réservés à la présentation des séries. Les produits dérivés (cartes postales, affiches, objets, goodies, livres, etc.) n'y sont pas admis.

Un espace librairie sera aménagé pendant le festival : les livres photographiques des photographes exposé/es pourront y être vendus.

ARTICLE 9

Modifications

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, de modifier ou d'annuler l'édition 2027 du Festival photo des Trois Couronnes. Ni leur responsabilité, ni celle du festival, ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Toute demande particulière concernant les conditions d'accueil, non prévue au présent règlement, pourra être étudiée au cas par cas et sans garantie par le Collectif Argia ; elle fera alors l'objet d'une convention annexe. L'équipe d'organisation se tient à la disposition des photographes pour toute question complémentaire et pour permettre une exposition dans les meilleures conditions.

ARTICLE 10

Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'appel à exposer font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par le Collectif Argia uniquement pour la gestion des candidatures. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, chaque candidat/e dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur les données le/la concernant. Toute demande est à adresser par écrit à l'adresse ci-dessous.

NOUS CONTACTER

Collectif Argia
Festival photo des Trois Couronnes, appel à exposer
1 bis rue du Jaizkibel, bâtiment A
64700 Hendaye

festival@collectif-argia.com
festival.collectif-argia.com/fr/appel-a-exposer/
Instagram @collectif_argia

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

« Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement de l'appel à exposer du Festival photo des Trois Couronnes 2027 et, ce faisant, d'en accepter l'intégralité. »

Nom et prénom : _____

Fait à _____ , le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

ANNEXE 1

Fiche de candidature

Pour les candidatures envoyées par e-mail ou par courrier. En ligne, ces informations sont saisies directement dans le formulaire du site.

LE/LA PHOTOGRAPHE

Prénom et nom

Âge

Statut du photographe — ☐ professionnel/le ☐ amateur/trice ☐ autre : .....

Adresse postale

Téléphone

Adresse e-mail

Site internet / réseaux

LA SÉRIE

Titre de la série

Matériel utilisé (argentique, numérique, sténopé, smartphone…)

Nombre de photographies envisagé pour la série complète (minimum 10)

Taille des tirages envisagée

Type d'encadrement envisagé

COURTE BIOGRAPHIE (UNE DIZAINE DE LIGNES)

TEXTE DE PRÉSENTATION DU PROJET (UNE DEMI-PAGE MAXIMUM)

PIÈCES JOINTES

- ☐ au moins 10 tirages A4 ou dossier numérique
- ☐ texte de présentation du projet
- ☐ courte biographie
- ☐ fiche de candidature
- ☐ règlement daté et signé
- ☐ enveloppe retour timbrée (facultatif)

ANNEXE 2

Venir à Hendaye

Hendaye (environ 17 000 habitants) est la dernière ville de la côte basque française, à l'embouchure de la Bidassoa, entre l'océan Atlantique et les Pyrénées. Face à elle, de l'autre côté de la baie, s'étendent Hondarribia et Irun ; à l'horizon se dresse le massif des Trois Couronnes, qui a donné son nom au festival.

ACCÈS

Train	Gare d'Hendaye, terminus de la ligne TGV depuis Paris-Montparnasse (environ 4 h 30). TER depuis Bayonne (environ 25 min) et Bordeaux.
Train vers l'Espagne	Le Topo (Euskotren) part d'Hendaye toutes les 30 minutes et rejoint Saint-Sébastien en 35 minutes environ.
Voiture	Autoroute A63, sorties 1 ou 2. Saint-Jean-de-Luz à 15 km, Saint-Sébastien à 20 km, Bayonne et Biarritz à environ 30 minutes.
Avion	Aéroport de San Sebastián (Hondarribia) à environ 6 km. Aéroport de Biarritz Pays basque à environ 30 minutes. Aéroport de Bilbao à environ 1 h 30 de route.
Bateau	Une navette maritime traverse la baie de Txingudi entre Hendaye et Hondarribia.
Bus	Réseau local Txik Txak et liaisons longue distance (Flixbus).

À DÉCOUVRIR

- Le château-observatoire Abbadia, construit par Viollet-le-Duc entre 1864 et 1879 pour l'explorateur et savant Antoine d'Abbadie, et son domaine de 66 hectares de falaises protégé par le Conservatoire du littoral.
- La corniche basque et les Deux Jumeaux, rochers emblématiques au large de la pointe Sainte-Anne.
- La plage d'Hendaye, l'une des plus longues de la côte basque (environ 3 km), prisée des surfeurs, et son front de mer bordé de villas néo-basques.
- La baie de Txingudi, son port de plaisance et le chemin de la baie, voie verte de 15 km qui en fait le tour.
- L'île des Faisans, sur la Bidassoa, où fut signé le traité des Pyrénées en 1659. Elle est administrée alternativement par la France et l'Espagne tous les six mois.
- Aux alentours : la vieille ville fortifiée d'Hondarribia (accessible en bateau), Saint-Sébastien, Saint-Jean-de-Luz, la Rhune et les villages du Pays basque intérieur.

UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Hendaye forme avec Irun et Hondarribia un même bassin de vie de près de 100 000 habitants, réunis depuis 1998 au sein du Consorcio transfrontalier Bidasoa-Txingudi, qui porte des projets communs en matière de tourisme, de culture et d'action sociale. La ville s'inscrit aussi dans l'Eurocité basque Bayonne–Saint-Sébastien.

Le français, l'espagnol et le basque s'y côtoient au quotidien. C'est ce carrefour de cultures que le Festival photo des Trois Couronnes veut faire vivre : un rendez-vous ancré au Pays basque, ouvert au public des deux côtés de la frontière, et tourné vers le monde.

FESTIVAL PHOTO DES TROIS COURONNES

FESTIVAL.COLLECTIF-ARGIA.COM